

REGLEMENT D'ADMISSION EN FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE, AU LYCEE REAUMUR

Article 1er : Voies de formation

Peuvent être admis en formation préparant au Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale, au lycée Réaumur, des candidats relevant de différentes voies de formation :

- voie de la formation initiale, pour les jeunes en poursuite d'étude ;
- voie de la formation continue, pour les demandeurs d'emploi et les salariés ;
- voie de l'apprentissage, pour les alternants ayant le statut d'apprentis.

Article 2 : Conformité au règlement national concernant les conditions d'admission en formation

Conformément à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale,

Peuvent être admis en formation préparant au Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale, au lycée Réaumur :

- Les candidats titulaires du brevet de technicien supérieur en économie sociale familiale ;
- Les candidats bénéficiant, sur décision du Proviseur après avis de la commission d'admission, d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels pour suivre la formation préparatoire au DECESF dans notre établissement (**article 6** du présent règlement), par exemple :
 - des candidats titulaires de l'un des diplômes ¹ unis par le **socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau 6 (anciennement II)**, bénéficiant à ce titre de dispenses d'épreuves et d'allègements de formation sur l'année préparatoire au DECESF mais devant valider certains domaines de certification relevant du BTS ESF ;
 - des candidats justifiant d'expériences sources de compétences pré-requises pour la formation,
 - ✓ qui n'ont validé que partiellement le BTS ESF ou un diplôme de travail social de niveau 6,
 - ✓ ou qui sont titulaires d'un autre diplôme (ex : BUT Carrières sociales, BTS SP3S),
 - ✓ ou qui témoignent d'un parcours atypique.

Tableau des épreuves restant à préparer et valider pour obtenir le DECESF, selon le cas :

8 domaines de certification → épreuves correspondantes	Titulaires du BTS ESF	Titulaires d'un diplôme de travail social de niveau 6 (II)	Autres bénéficiaires d'une validation des acquis
DC1A → Conseil et expertise technologiques		X	Ensemble des épreuves à valider sauf en cas de certification partielle (DC acquis ou conservation de notes obtenues à certaines épreuves)
DC1B → Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques		X	
DC1C → Analyse à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne → Mémoire de pratique professionnelle	X X	X X	
DC2A → ICAF* et méthodologie de projet		X	
DC2B → Intervention sociale individuelle ou collective → Accompagnement éducatif budgétaire	X X	X X	
DC3 → Ecrits professionnels	X		
DC4A → Connaissance des politiques sociales			
DC4B → Analyse des relations partenariales	X		

*ICAF : Intervention Collective d'Animation-Formation

¹ Diplôme d'Etat d'assistant de service social, Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, Diplôme d'Etat aux fonctions d'éducateur technique spécialisé

Quelle que soit leur catégorie, les candidats ne sont admis qu'à l'issue d'une procédure de sélection basée sur des critères d'aptitude et de motivation.

Les candidats qui ne sont pas titulaires du BTS ESF font l'objet d'une procédure de validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels, préalable aux opérations de sélection. Il s'agit de valider l'adéquation de leur profil avec la formation du DECESF, **aux conditions proposées par notre établissement (article 6** du présent règlement).

Les candidats qui souhaitent intégrer la formation de DECESF sous un statut d'apprenti devront, au moment de leur entrée en formation, justifier d'un accueil dans une institution-employeur assurant l'alternance avec l'établissement de formation. Leur maître d'apprentissage doit être un conseiller en économie sociale familiale.

Article 3 : Sélection

Une sélection des candidats demandant à être admis en formation est opérée. Elle vise à constituer une promotion ayant les qualités suivantes :

- appétence pour la formation et le métier ;
- aptitude et potentiel d'évolution individuelle et collective pour assumer la montée en compétences que représente la formation et développer une posture de travailleur social ;
- dynamisme et aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement, notamment sur le volet « dynamique de groupe et dynamiques préparant l'avenir ».

Les candidats sélectionnés forment un groupe-classe unique et stable, pour l'ensemble de l'année scolaire et quelles que soient les voies de formation empruntées.

Article 4 : Organisation de la sélection

Conformément au décret du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social, l'admission en formation est prononcée par le Proviseur du lycée après avis d'une commission d'admission composée du Proviseur, du responsable de la formation et de formateurs de l'établissement désignés annuellement par le Proviseur.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice futur de la profession.

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature est téléchargé sur le site internet du lycée Réaumur puis renvoyé par courrier à l'adresse postale de l'établissement ou remis au secrétariat pédagogique.

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- dossier de demande d'admission dûment complété, avec indication de la voie de formation souhaitée²;
- photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour en cours de validité)
- note de motivation manuscrite de 4 pages ;
- CV comprenant les éléments de parcours que le candidat veut mettre en avant.

- copies des bulletins semestriels de 1^{ère} et 2^{ème} année de BTS ESF avec appréciations (1^{er} semestre au minimum pour la 2^{ème} année) ;
- copie du bilan de stage de 1^{ère} année de BTS ESF ET/OU
- copies des diplômes détenus³, bulletins obtenus en formation.

Les candidats qui demandent à être admis sous un statut d'apprenti peuvent fournir une attestation d'accueil et les coordonnées de l'employeur, lorsqu'ils les ont déjà en leur possession.

²Voie de la formation initiale, pour les jeunes en poursuite d'étude ; voie de la formation continue, pour les demandeurs d'emploi ou les salariés ; voie de l'apprentissage, pour les alternants ayant le statut d'apprentis

³Hors Diplôme National du Brevet

Le secrétariat pédagogique du lycée s'assure de la complétude du dossier et de la recevabilité de la candidature.

Modalités de la sélection :

1^{ère} phase de sélection Admissibilité	2^{de} phase de sélection Admission
<p align="center">Sélection sur dossier de candidature</p> <p><u>Critères de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • capacité à atteindre un niveau global satisfaisant et à le maintenir, au cours d'une formation de niveau 5 (III) ; • capacités rédactionnelles et d'analyse ; • capacités relationnelles et d'adaptation, en classe, en stage... • capacités d'implication et d'engagement en classe et lors d'expériences extra-scolaires ; • motivation nourrie et mûrie pour le métier de CESF. <p>Les candidats retenus à l'issue de cette première phase de sélection sur dossier sont convoqués par courrier à un entretien d'aptitude et de motivation.</p> <p>Les candidats non retenus à l'issue de cette première phase de sélection sont informés par courrier de leur non admission.</p>	<p align="center">Entretien complémentaire d'une durée de 20 mn</p> <p><u>Critères de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • motivation nourrie et mûrie pour le métier de CESF ; • identification des besoins de formation ; • perception réaliste de la formation et du rôle de l'étudiant dans sa formation ; • dynamisme, intérêt pour le monde social ; • capacités d'échange, de réflexion et d'argumentation, à l'oral. <p>L'entretien est conduit par un formateur. Le formateur conduisant l'entretien face aux candidats issus du BTS ESF du lycée Réaumur n'est pas l'un de leurs enseignants.</p>

Article 5 : Admission

La commission d'admission s'assure de la conformité des modalités de sélection au présent règlement. A l'issue de la phase de sélection sur dossier, elle arrête la liste des candidats admissibles. Après la phase d'admission sur entretien, elle arrête la liste des candidats admis en liste principale et classe les suivants sur une liste complémentaire.

Les résultats sont adressés aux candidats par courrier. Les candidats remontant en liste principale par des effets de désistement en sont informés.

Pour être admis en formation, les candidats doivent confirmer leur inscription en déposant un dossier d'inscription lors d'une journée de pré-rentrée fixée début juillet, après les résultats du BTS ESF. Si cette dernière condition de présence à la journée de pré-rentrée n'est pas remplie, en l'absence d'une justification dûment motivée transmise à l'établissement, le candidat perd le bénéfice de son admission.

La liste définitive des inscrits est transmise au conseil régional.

Article 6 : Procédure préalable de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels

Rappel :

Un candidat qui n'est pas titulaire du brevet de technicien supérieur en économie sociale familiale fait l'objet d'une procédure de validation de ses études, expériences professionnelles ou acquis personnels, préalable aux opérations de sélection.

Il s'agit de valider l'adéquation du profil du candidat avec la formation du DECESF, en termes de pré-requis et **aux conditions proposées par notre établissement.**

La décision de validation ou de non validation est prise par le Proviseur après consultation d'une commission désignée par lui, comprenant notamment le responsable de formation. Une validation entraîne l'examen du dossier de candidature sans dispenser le candidat de chacune des deux phases de sélection.

Déroulement de la procédure de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels :

Pour une candidature à l'admission en formation du DECESF, un candidat non titulaire du BTS ESF doit :

1. télécharger le dossier de candidature sur le site internet du lycée et signifier sa demande de validation dans le document spécifique, joint à ce dossier (dernière page : « demande de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels»);
2. compléter ce document en fournissant toutes pièces justifiant de compétences acquises par ses études, expériences et acquis, qu'il juge pertinentes pour l'entrée en formation du DECESF :
 - pièces relatives à des certifications acquises (diplômes, relevés de notes attestant de domaines de certification acquis...);
 - pièces relatives à des formations suivies, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction (bulletins scolaires, attestations de formation...);
 - pièces relatives à l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou de stages (certificats de travail, bilans de stage...);
 - curriculum vitae explicitant le parcours du candidat, notamment et si besoin, les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation;
 - toutes pièces attestant du parcours présenté;
3. compléter le dossier de candidature (certaines pièces justificatives sont communes au dossier de demande de validation et au dossier de candidature, inutile de les redoubler).

L'ensemble du dossier constitué est examiné en premier lieu sous l'angle de la demande de validation. Le candidat est informé par courrier de la décision de validation ou de non validation. En cas de validation, il recevra en même temps la décision concernant son admissibilité (convocation à un entretien d'aptitude et de motivation/candidature rejetée).

Article 7 : Dates et informations complémentaires

Chaque année, est annexé à ce présent règlement d'admission le calendrier de la sélection. Ce dernier figure également dans le dossier de candidature.

Les candidats potentiels peuvent s'informer sur la formation et le nombre de places proposées : par la consultation de différents sites internet (site de notre cité scolaire <https://reaumur-buron.paysdelaloire.e-lyco.fr>, de la région des Pays-de-la-Loire www.orientation-paysdelaloire.fr, de l'ONISEP www.onisep.fr...), en venant nous rencontrer lors de nos journées portes ouvertes ou du forum de l'enseignement supérieur et des métiers de Laval, en nous téléphonant.

Le Proviseur,

Jean-Marc BOIGNE